

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

Opération

« Création du village d'entreprises artisanales nautiques de l'Anse du Pharo » Marseille 7^{ème} arrondissement

Dans le cadre du projet de création d'un village d'entreprises artisanales nautiques situé dans l'Anse du Pharo (7^{ème} arrondissement de Marseille), la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite procéder à une opération de restructuration de ce site.

Cette opération concédée à la SOLEAM a pour objectif de réaliser des bâtiments destinés à l'entretien et à la réparation des bateaux afin de répondre aux besoins des plaisanciers métropolitains.

La Métropole Aix-Marseille Provence s'inscrit dans une démarche volontaire d'organiser une concertation préalable à l'appui des articles par les articles L121-16 et R121-19 du Code de l'Environnement, afin de permettre d'améliorer la qualité de la décision, d'assurer la préservation de l'environnement et de sensibiliser le public.

Une concertation publique spécifique à ce projet est donc organisée pendant un mois :
Du Mercredi 24 novembre 2021 au 24 décembre 2021
en Mairie du 1^{er} et 7^{ème} arrondissement

A cet effet, une exposition publique des documents détaillant le projet ainsi qu'un registre d'observations (au format papier et au format numérique sur le site internet de la SOLEAM (concertation.ansedupharo@soleam.net) seront mis à la disposition du public aux mêmes dates afin de consigner les remarques, les questions et les observations.

Par ailleurs, une réunion publique aura lieu le :
Mardi 30 novembre 2021 à 17H30 dans l'auditorium de la Mairie du 1^{er} et 7^{ème} arrondissement - 61, La Canebière - 13001 Marseille, animé par le responsable du projet de la SOLEAM.

A l'issue de cette concertation, un bilan de concertation sera établi et consultable par tous sur le site de la SOLEAM.